

États financiers du

FONDS PURGE LGBT

et le rapport des auditeurs indépendants s'y rapportant

Exercice clos le 31 décembre 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration du Fonds Purge LGBT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Purge LGBT (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2019
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au fin de 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 25 mai 2020

FONDS PURGE LGBT

État de la situation financière

Au 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	14 734 218 \$	– \$
Intérêts à recevoir	28 786	–
	<hr/>	<hr/>
	14 763 004 \$	– \$
Passif et déficit net		
Passif à court terme		
Crédit bancaire	– \$	24 032 \$
Charges à payer (note 3)	58 535	25 402
	<hr/>	<hr/>
	58 535	49 434
Indemnités de règlement reportées	14 718 098	–
Déficit net	(13 629)	(49 434)
Évènement subséquent (note 5)		
	<hr/>	<hr/>
	14 763 004 \$	– \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ directeur

_____ directeur

FONDS PURGE LGBT

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives pour la période du 19 octobre au 31 décembre 2018

	2019	2018
Revenues		
Indemnité de règlement versée par l'État (allocation annuelle)	281 902 \$	– \$
Revenu d'intérêts	282 268	–
	<u>564 170</u>	<u>–</u>
Dépenses		
Charges d'exploitation (schedule 1)	246 463	48 326
Dépenses du projet (schedule 2):		
Projet de monument national LGBTQ2	176 407	–
Projet Formation, diversité et inclusion (« Annexe K »)	34 252	–
Projet d'exposition au MCDP	14 164	–
Documentation historique (« Annexe L »)	10 300	–
Projets et subventions communautaires	46 779	1 108
	<u>528 365</u>	<u>49 434</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	35 805	(49 434)
Déficit net en début de période	(49 434)	–
Déficit net en fin de période	<u>(13 629)\$</u>	<u>(49 434)\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FONDS PURGE LGBT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives pour la période du 19 octobre au 31 décembre 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	35 805 \$	(49 434)\$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Intérêts à recevoir	(28 786)	–
Charges à payer	33 133	25 402
Apports reportés	14 718 098	–
	14 722 445	25 402
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	14 758 250	(24 032)
Trésorerie et des équivalents de trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice		
	(24 032)	–
Trésorerie et des équivalents de trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice		
	14 734 218 \$	(24 032)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FONDS PURGE LGBT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le Fonds Purge LGBT (l'« entité ») est un organisme sans but lucratif qui a créé et constitué en société le 19 octobre 2018 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Étant sans but lucratif, l'entité est exonérée de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Son mandat consiste à recueillir, à garder, à investir, à gérer et à déboursier les fonds qui lui sont confiés conformément à l'Entente de règlement définitive (approuvée par la Cour fédérale du Canada le 18 juin 2018) et à la Deuxième entente complémentaire (approuvée par la Cour fédérale du Canada le 5 mars 2019) dans l'affaire *Ross et al c. Canada*. L'entité finance les projets obligatoires indiqués dans l'Entente de règlement définitive ainsi que d'autres projets ou initiatives conformément à son mandat et à sa mission et avec l'autorisation de son conseil d'administration.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et ils comptabilisent les apports selon la méthode du report.

Ils suivent les principales conventions comptables suivantes :

a) Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés en produits dans l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports reçus mais non encore dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les apports sans restrictions sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont déjà reçus ou à recevoir et ce, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Ils sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de les comptabiliser à leur juste valeur. L'entité n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

FONDS DE PURGE LGBT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'entité détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'entité ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'entité s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision période et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

2. Facilités de crédit

L'entité dispose d'une facilité de crédit de 75 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne, qui se compose d'une ligne de crédit de 50 000 \$ et d'une carte de crédit limitée à 25 000 \$. À la fin de l'exercice, une somme de 2 414 \$ (27 567 \$ en 2018) avait été prélevée sur cette facilité.

3. Charges à payer

À la fin de l'exercice, il n'y avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales.

FONDS PURGE LGBT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

4. Gestion du risque financier

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses équivalents de trésorerie et de disponibilités de crédit.

b) Risque de liquidité, de crédit et de change et autre risque de prix

L'entité n'estime pas être exposée de manière importante au risque de liquidité, de crédit et de change et à l'autre risque de prix.

5. Événement subséquent

Après le 31 décembre 2019, l'entité mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Les gouvernements du monde entier, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ont donc pris des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La situation évolue constamment et la durée et l'ampleur ultimes de l'incidence sur l'économie demeurent inconnues pour le moment. Toutefois, les effets sur l'entité sont probablement de peu d'importance financière, car l'entité a un mandat ferme et dispose de liquidités même pendant la crise.

6. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2018 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme celle des états financiers de 2019.

FONDS PURGE LGBT

Tableau 1 – Tableau des charges d'exploitation

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives pour la période du 19 octobre au 31 décembre 2018

	2019	2018
Charges d'exploitation		
Déplacements	75 586 \$	22 737 \$
Promotion et communication	59 499	–
Salaire	36 925	–
Appointements	23 080	–
Frais juridiques et honoraires	21 417	25 045
Consultants	11 393	–
Frais de bureau et d'administration	8 644	248
Accueil	3 135	71
Traduction	353	–
Autre	6 431	225
	246 463 \$	48 326 \$

FONDS PURGE LGBT

Tableau 2 – Tableau des dépenses de projets

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives pour la période du 19 octobre au 31 décembre 2018

	2019	2018
Projet de monument national LGBTQ2		
Consultant	111 418 \$	– \$
Déplacements	46 554	–
Ateliers	10 372	–
Traduction	5 803	–
Autre	2 260	–
	176 407 \$	– \$
Projet Formation, diversité et inclusion (« Annexe K »)		
Consultant	17 068 \$	– \$
Traduction	6 634	–
Déplacements	6 362	–
Frais juridiques et honoraires	4 188	–
	34 252 \$	– \$
Projet d'exposition au MCDP		
Déplacements	11 655 \$	– \$
Frais juridiques et honoraires	2 509	–
	14 164 \$	–
Documentation historique (« Annexe L »)		
Déplacements	9 836 \$	– \$
Autre	464	–
	\$10 300 \$	– \$
Projets et subventions communautaires		
Subventions	33 197 \$	–
Déplacements	13 582	–
Autre	–	1 108
	46 779 \$	1 108 \$